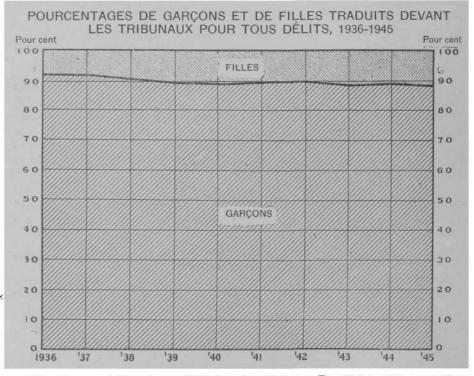
Le maximum de la criminalité chez les filles est atteint en 1943, soit un an plus tard que chez les garçons; il est suivi d'un déclin numérique dans les deux cas. Le nombre de filles inculpées devant les tribunaux augmente graduellement par rapport à celui des garçons, bien que le nombre effectif de filles traduites devant les tribunaux en 1945 soit le plus faible depuis 1940.

2.—Proportion de garçons et de filles traduits devant les tribunaux, années terminées le 30 septembre 1936-1945

Année	Total des accusations nomb.	Garçons		Filles	
		nomb.	%	nomb.	%
936	8,768	8,060	91.9	708	8.1
937	9,675	8,886	91.8	789	8·1 8·2 9·4
938	8,929	8,086	90-6	843	9-4
939	9,497	8,514	89 - 6	983	10-4
940	9,976	8,857	88-8	1,119	11-2
941	12,137	10,812	89 - 1	1,325	10.9
942	13,802	12,388	89.8	1,414	10.2
943	12,225	10,795	88·3 88·9	1,430	11.7
944	11,554	10,274	88.9	1,280	11.1
945	9,756	8.599	88-1	1.157	11.9



Tendances de la criminalité chez les jeunes.—De 1922 à 1945, les événements sociaux et économiques ont influé sur l'activité de la jeunesse. De 1922 à 1929, période de prospérité relative, le contre-coup de la première Grande Guerre se fait sentir dans l'augmentation progressive du nombre de condamnations majeures et mineures, de 6,298 à 8,185 (1927). Les fluctuations sont moins perceptibles